

Loi sur les chemins de fer

d'étude a été créé par l'ancien ministre des Transports, maintenant vice-premier ministre (M. Mazankowski), il y a quelques mois pour examiner la possibilité de déplacer les voies ferrées et de modifier l'itinéraire des trains transportant des produits dangereux, de fixer des limites de vitesse sur les voies ferrées et de prendre diverses mesures de sécurité pour essayer de garantir qu'un accident du même genre ne se produira pas plus tard dans une région fortement peuplée. Il reste à voir si le groupe d'étude trouvera des solutions au problème. Le danger existe encore et pourrait fort bien continuer d'exister indéfiniment.

La motion affirme que les sociétés ferroviaires devraient être tenues entièrement responsables des dommages en cas d'incendies causés par des opérations ferroviaires, que leur responsabilité devrait être absolue et que l'on devrait tenir compte des coûts de remplacement actuels d'articles perdus et de biens endommagés. Dans un cas comme l'accident de Mississauga, la société ferroviaire aurait été tenue de payer un montant énorme sans qu'il soit question de négligence de sa part. Je n'ai pas beaucoup de sympathie pour les sociétés ferroviaires quand elles causent des dommages. Nous devons cependant tenir compte des conséquences qu'il y aurait à adopter une telle motion.

Ce que nous devrions faire, et j'espère que c'est effectivement ce que le secrétaire parlementaire et le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre ont proposé, c'est renvoyer toute la question au comité sénatorial des transports pour qu'il puisse examiner les conséquences possibles d'une telle façon de procéder. Nous savons que les sociétés ferroviaires sont maintenant tenues responsables de tous les dommages causés à condition qu'on puisse prouver qu'il y a eu négligence de leur part. Nous devrions examiner toutes les conséquences que cela aurait avant de décider de les rendre entièrement responsables d'une chose qui pourrait entraîner des frais de quelques millions de dollars.

Je serais entièrement d'accord avec toute proposition en vue de renvoyer la question au comité permanent afin qu'on puisse examiner tous les facteurs en cause.

M. Pat Binns (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, pas plus que le député, je n'avais prévu de participer au débat cet après-midi. Cependant, la question des chemins de fer intéresse beaucoup tous les Canadiens. Depuis 24 heures, le débat semble s'être concentré sur les réseaux de transport. De fait, nous parlons de bateaux, d'avions et de trains depuis 30 ou 40 minutes.

Je partage dans une certaine mesure le point de vue reflété par la résolution puisqu'elle vise à obtenir une indemnisation convenable pour les victimes d'incendies causés par les opérations ferroviaires. Il n'y a rien de plus important pour les Canadiens et les législateurs que de veiller à ce que les victimes innocentes de l'activité d'une tierce partie soient indemnisées convenablement. C'est, bien sûr, l'objectif de la motion. A titre de législateurs, nous avons le devoir de garantir que tous les Canadiens sont bien protégés par la loi lorsque leur santé, leur sécurité, et ainsi de suite sont en jeu.

Cette mesure comporte divers aspects. Je ne suis pas parfaitement sûr de saisir l'intention de cette motion. Il peut s'agir d'une indemnisation des employés des chemins de fer, d'une indemnisation des voyageurs, ou encore d'une indemnisation

des propriétaires des biens adjacents, qu'il s'agisse de fermes, de collectivités ou autres. Il faut bien réfléchir à tout cela.

Les temps évoluent, et l'indemnisation doit être correcte. Un montant qui aurait été correct il y a dix ou même cinq ans ne constituerait probablement plus une indemnisation satisfaisante de la victime innocente d'un incendie de ce genre.

Parlons des chemins de fer en cette ère de changement. On considère généralement que les chemins de fer sont en recul à peu près partout dans le pays, à l'exception des grandes lignes reliant les centres urbains. Ils ont toutefois pris une autre dimension depuis quelques années, celle du tourisme. Une association touristique de ma circonscription envisage en fait d'utiliser des trains à vapeur comme attraction touristique. Ce cas est loin d'être unique. En fait, de nombreux trains à vapeur circulent actuellement au Canada et dans toute l'Amérique du Nord.

Au Nouveau-Brunswick, la ligne de Hillsboro et Salem fonctionne depuis quelques années. Elle attire beaucoup de touristes dans cette région du Nouveau-Brunswick. Je pense qu'un chemin de fer à vapeur dans l'Île-du-Prince-Édouard pourrait aussi attirer beaucoup de gens dans notre île durant l'été. Les trains à vapeur ont pris un tel essor qu'il y a une association des exploitants de trains à vapeur d'Amérique du Nord qui se réunit régulièrement et qui assure la promotion de ce genre d'attraction en Amérique du Nord. Je crois que les Nord-Américains ont très envie de voir reconnaître et promouvoir ces manifestations historiques. Les gens viennent voir ces trains à vapeur. Ils se passionnent pour eux. Cela a quelque chose de romantique. Je pense que c'est un mouvement qui n'est pas près de s'éteindre.

Cette motion nous fait nous poser la question de l'assurance responsabilité. Je sais que les exploitants de nombreuses attractions publiques ont des problèmes pour avoir une assurance responsabilité satisfaisante. Je suis sûr que le coût de l'assurance responsabilité doit aussi poser un problème aux compagnies ferroviaires qui doivent assurer la protection des gens qui peuvent être victimes d'incendies causés par des opérations ferroviaires ou d'autres accidents quels qu'ils soient. Je doute que nous puissions résoudre la question à la Chambre. Il faudrait que le gouvernement fasse une étude approfondie de la question avant que des conclusions définitives ne puissent être tirées.

La question des coûts de remplacement actuels est en évolution rapide. Songeons d'ailleurs qu'il ne s'agit pas simplement de coûts de remplacement actuels pour les gens qui peuvent vivre le long d'une voie ferrée. Nous devons tous voir quelle est la valeur de remplacement de notre propriété et c'est peut-être une bonne occasion d'y penser. A l'heure actuelle, beaucoup de gens n'ont pas une assurance incendie suffisante pour leur logement, leur entreprise ou leurs autres biens. Ce qui suffisait il y a trois ou quatre ans ne permettrait plus de reconstruire une maison aujourd'hui. C'est une chose importante.

Les chemins de fer continuent à parcourir la plupart des régions du pays. Leur utilisation a changé à certains égards. La locomotive à vapeur avait un certain romantisme dont on a actuellement la nostalgie. Les principales compagnies de chemin de fer ont certainement des responsabilités à cet égard. J'approuve le principe de la motion et je tiens à donner mon